

*Question présentée par le député :*

*M. Boris Calame*

*Date de dépôt : 9 décembre 2021*

## Question écrite

### **Pour une meilleure accessibilité aux données concernant les commissions officielles (rapports, compositions et membres)**

Sur le site de l'Etat, on peut accéder à certaines données en lien avec les commissions et délégations officielles (CODOF), les conseils d'administration et autres conseils de fondation<sup>1/2</sup>. Ceci avec une page introductive « 1. Informations », une seconde page d'accès aux « 2. Rapports d'activités » et enfin une page de « 3. Recherche ».

Force est de constater que les pages « 1 » et « 2 » susmentionnées ne sont que peu pertinentes pour une recherche. Par contre, l'on trouve sur la page « 3. Recherche » passablement d'informations intéressantes avec, notamment, une possibilité de tri par nom, département et encore numéro de commission.

Pour les commissions officielles, il est prévu que chacune publie un rapport sur l'activité de l'année écoulée.

Différentes lacunes devraient alors être comblées :

- 1) absence de rapport pour nombre d'entre elles (alors même que pour certaines le rapport existe mais n'est pas disponible), ce qui empêche une transparence de l'activité de celles-ci ;
- 2) absence de lien d'accès aux éventuels rapports plus anciens en page d'accueil lorsqu'il n'y a pas de rapport « actif »<sup>3</sup> ;

---

<sup>1</sup> <https://cof.silgeneve.ch/>

<sup>2</sup> A date de consultation, il y avait 113 commissions et délégations officielles, 15 conseils d'administration et 19 conseils de fondation listés sur le site de l'Etat.

<sup>3</sup> Lorsqu'il y a un rapport actif, on trouve sur la page suivante [en général] un rapport de législation « 2014-2017 », puis un rapport annuel depuis 2018 (du 1<sup>er</sup> décembre au 30 novembre).

- 3) absence dans les rapports, le plus souvent, de la liste des membres et des milieux représentés au sein des commissions, alors même qu'il s'agit d'une information importante en lien avec la représentativité desdites commissions ;
- 4) absence d'accès aux arrêtés du Conseil d'Etat de nomination des membres des commissions, alors même qu'une recherche en la matière sur le site de l'Etat est particulièrement fastidieuse, encore plus lorsqu'il y a renouvellement en cours de mandat.

Ma question alors au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance pour sa prochaine réponse, est de savoir s'il entend remédier aux absences susmentionnées (?), ceci étant afin d'assurer plus de transparence sur la composition et l'activité des commissions officielles.